

Yvorne, le

Municipalité d'Yvorne
La Grappe 2
1853 Yvorne

DÉNONCIATION SUR DOMAINE PRIVÉ

déposée auprès de la Municipalité d'Yvorne pour infraction à l'article 258 (défense publique) du Code de procédure civile (CPC)

Dénonciateur propriétaire locataire mandataire autre

Nom

Prénom

Rue et numéro

NPA Localité

Téléphone

Courriel

CONTRE

Véhicule automobile motocycle fourgon

No de plaques

Pays

Marque

Couleur

Auteur de l'infraction (si connu)

Nom

Prénom

Rue et numéro

NPA Localité

Circonstances et nature de l'infraction

Date

Heure (hh:mm)

Rue et numéro

NPA Localité

Endroit No de la place occupée, nature de l'infraction, gêne, commentaire, etc.

Soyez précis ! Photos du véhicule fortement conseillées !

Attention : Les champs suivants sont obligatoires pour tenir compte de votre dénonciation.

Le contrevenant a-t-il été informé de la dénonciation ? : oui non

Signal d'interdiction de stationner ou circuler visible ? oui non

Plaque complémentaire "Justice de Paix" présente ? oui non

Montant de l'amende occulté ? oui non Si non, somme indiquée ?

Il est indispensable de produire un exemplaire de l'Ordonnance de la défense publique (mise à ban) du Juge de Paix (uniquement lors du 1^{er} cas dénoncé).

Pour le mandataire (gérance, entreprise de sécurité ou concierge), il est obligatoire de nous faire parvenir une PROCURATION du propriétaire (uniquement lors du 1^{er} cas dénoncé).

Signature _____